



Conseillers départementaux en séance

## Commission permanente

La Commission permanente assiste le Président du Conseil départemental dans sa mission d'organe exécutif du Département.

Publié le 12 octobre 2021

La Commission permanente concourt à l'organisation des travaux du Conseil départemental et coordonne les travaux des commissions organiques.

Elle est composée des 34 Conseillers départementaux dont le Président du Conseil départemental, 10 Vice-présidents et 6 Conseillers départementaux délégués. Elle se réunit environ une fois par mois.

Le Conseil départemental peut lui déléguer une large partie de ses attributions excepté en matière budgétaire.

### Les attributions de la Commission permanente :

- > Délégations applicables à tous les champs d'intervention du Conseil départemental
- > Fonctionnement de l'Assemblée départementale
- > Contentieux
- > Personnel départemental
- > Etablissements publics départementaux et divers organismes
- > [Finances départementales](#)
- > Gestion du patrimoine départemental
- > Programmes départementaux : maîtrise d'ouvrage
- > Programmes départementaux : aides départementales et subventions



DÉPARTEMENT DE LA  
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55